

10

LE DÉBAT PUBLIC DE FLAMANVILLE 3



La réunion publique, socle du débat public.

Le projet Penly 3 est, sur le plan technique, très similaire au projet Flamanville 3, pour lequel EDF a saisi la Commission nationale du débat public le 4 novembre 2004. Le débat public, organisé par la CNDP, s'est déroulé du 19 octobre 2005 au 18 février 2006.

Il a permis à EDF d'expliquer son projet, en particulier son opportunité, ses objectifs, les conditions de sa réalisation et également d'entendre les attentes exprimées.

Le Président de la CNDP concluait son bilan ainsi : "On le voit, le débat public a eu lieu ; il a connu certes des difficultés, mais il était prévisible qu'un tel sujet puisse en susciter et, malgré les secousses qu'il a connues, il est allé à son terme et il a été utile".

Lors du débat, plusieurs attentes se sont manifestées, d'abord en matière d'accès à l'information, sur les risques, sur la transparence, sur la qualité de l'information, sur le nucléaire en général ; ensuite le souhait d'une politique ambitieuse en matière d'économies d'énergie et un développement renforcé des énergies renouvelables. Une forte attente dans le Cotentin s'est faite jour, pour que ce projet s'y intègre pleinement tant du point de vue environnemental que du point de vue économique. EDF s'est engagée au cours du débat à participer à un programme d'accompagnement économique local.



Dans la conclusion du compte rendu du débat, la Commission particulière du débat public a noté : "Mais ce débat a quand même permis des avancées immédiates et significatives. En effet EDF s'est engagée, si l'entreprise décide de poursuivre son projet, à :

- produire une version publique du rapport préliminaire de sûreté de l'EPR qui devrait prendre la forme d'un document technique expurgé des éléments protégés par le secret industriel ;
- établir une convention EDF/CLI de Flamanville/ANCLI permettant aux deux organismes de consulter, sur la base d'un questionnaire précis l'ensemble du rapport préliminaire de sûreté".

Ces engagements ont été suivis d'effets :

- la mise en ligne de la version publique du rapport préliminaire de sûreté a été faite en juin 2006 ;
- la convention CLI Flamanville/ANCLI/EDF a été signée le 6 novembre 2006.

Après que la CPDP et la CNDP eurent publié respectivement leur compte rendu et leur bilan, le Conseil d'Administration d'EDF a décidé de réaliser son projet de construction d'une unité de production électronucléaire sur le site de Flamanville dans la Manche.

Le chantier de Flamanville 3, premier EPR sur le territoire national, est mené par EDF, exploitant nucléaire du

projet; ENEL (principal producteur d'électricité italien) lui est associé.

Les travaux préparatoires ont commencé en août 2006. Le décret d'autorisation de création a été signé en avril 2007 et la construction proprement dite a débuté en décembre 2007. L'objectif de démarrage est 2012, pour une première production électrique commercialisable en 2013.



Le dossier du débat public de Flamanville 3.